



73ème Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Suisse de Bridge Restaurant Kreuz à Belp le samedi 24 juin 2023 - 10h30

Le président de la FSB, Stephan Magnusson, souhaite la bienvenue aux délégués des clubs et aux membres du comité présents et déclare l'assemblée ouverte à 10h40. Il constate que la convocation à l'assemblée d'aujourd'hui a été publiée dans les délais dans notre bulletin 923 (mai 2023) et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

La liste de présence circule dans la salle. Il sera constaté plus tard que 15 des 50 clubs (1'503 voix = 53,5%) sont représentés.

Cette année encore, les rapports ne sont pas lus, mais seulement commentés et les questions y relatives sont traitées.

1. Procès-verbal de la 72e assemblée générale ordinaire du 25 juin 2022.

Approuvé, pas de remarques. Il est renoncé à sa lecture.

2. Rapports du comité pour la saison 2023/2022.

Les rapports ont été envoyés à tous les présidents de clubs et se trouvent également sur Internet.

3. Discussion des rapports

3.1 Rapport du président, Stephan Magnusson

Pour Stephan Magnusson, l'essentiel est de revenir à la situation d'avant Covid. C'est possible pour certaines activités, pas pour d'autres ; c'est possible pour certains clubs, pas pour d'autres... deux clubs cessent leurs activités : Bernex et Soleure.

Le soutien de la FSB se concentre sur les clubs qui enseignent et recrutent activement de nouveaux membres.

Un projet : Teresa Guillaume dans son école. Nous sommes très ouverts à d'autres projets de ce type et souhaitons les soutenir. Matériel pédagogique : le matériel français (FFB) est disponible ; le matériel allemand (traduction du français, du DBV) a été adapté aux conditions suisses et sera à nouveau disponible à partir de septembre environ.

Didier de Kerchove (Nyon) demande ce qui est fait exactement. Réponse : Cours pour enseignant-e-s (Teach the Teacher), soutien de projets liés à l'enseignement. Également, si un club a un projet pour recruter de nouvelles personnes (débutants ou pas), il peut faire une demande de soutien à la FSB

3.2 Rapport du trésorier, Christian Catzeflis

Chris Catzeflis remercie les deux réviseurs, Jean-Jacques Dousse et George Hashimoto, pour leur engagement à moderniser et à améliorer notre comptabilité.

Comme chaque année, nous sommes dans le négatif. Hormis l'arrivée de nouveaux membres, seule la motivation à jouer plus souvent dans les clubs et lors des tournois peut générer plus de revenus.

3.3 Rapport du président de la commission technique

La chose la plus importante que nous observons est la diminution du nombre de participants aux tournois officiels et homologués, ainsi qu'aux tournois de club. Cela signifie que l'on peut gagner moins de points et c'est pourquoi le règlement concernant le classement des joueuses et des joueurs sera modifié. Le nombre de joueurs et joueuses classés en première série doit rester à peu près identique.

Autre point important : tous les tournois en ligne de la FSB ont été supprimés.

Jean-Jacques Dousse remarque que de nombreux joueurs ont soudainement reçu des points d'experts pour des tournois à l'étranger. Selon quels critères ceux-ci sont-ils attribués ? Et est-il judicieux de pouvoir obtenir jusqu'à 15% des points rouges gagnés en Suisse pour des tournois à l'étranger ?

Réponse d'Alice Näf-Lendvai : pour les points d'experts à l'étranger, il existe une liste sur papier (elle n'a jamais été utilisée), mais pas encore sous forme électronique. Nous venons de la réécrire et de la corriger, nous devons encore la traduire en français et la mettrons en ligne.

Françoise Bonnet Borel : l'Annuaire sera-t-il à nouveau imprimé et si oui, quand ?

Réponse d'Alice Näf-Lendvai : comme pratiquement toutes les informations sont disponibles sur le net, il ne sera plus imprimé. Ce qui a particulièrement intéressé de nombreux membres, c'est la liste des membres avec leurs adresses et numéros de téléphone, mais nous ne pourrions probablement plus publier cela avec la nouvelle loi sur la protection des données. Peut-être pourrions-nous la publier sur le web dans une zone protégée par un mot de passe.

3.4 Rapport de la secrétaire générale, Alice Näf-Lendvai

La nouvelle loi sur la protection des données entrera en vigueur le 1er septembre 2023.

Erich Dubler a proposé que la FSB mette à la disposition des clubs un contrat type que les clubs pourraient ensuite facilement adapter à leur situation. Nous avons établi un tel contrat pour la FSB selon un contrat-type et l'avons envoyé à un juriste pour qu'il l'évalue. Dès que celui-ci aura donné son accord, un contrat type sera élaboré au bureau et envoyé aux clubs.

Pour soutenir le recrutement de nouveaux membres, la FSB a fait imprimer des flyers : deux sortes, respectivement en allemand, français et italien. En outre, il y a des roll-ups, neutres et avec "journée portes ouvertes" en allemand, français et italien, que les clubs peuvent emprunter lorsqu'ils prévoient une action. Une « marche à suivre » pour une journée portes ouvertes est également disponible (faite par Erich Dubler et utilisée à Coire), pour l'instant seulement en allemand, mais qui peut être traduite rapidement si nécessaire.

3.5 Rapport des réviseurs, Jean-Jacques Dousse et George Hashimoto

Le rapport de révision, qui confirme l'exactitude des comptes, nous a été remis et les réviseurs proposent d'approuver les comptes annuels.

4. Approbation des comptes annuels et décharge au comité directeur

Les comptes annuels sont approuvés et la décharge est donnée à l'unanimité au comité et au trésorier.

5. Budget et cotisations des membres 2023-2024.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

La cotisation doit rester à CHF 36 + 9 (acompte points verts) par membre. 1 voix contre (Catzefflis), tous les autres approuvent.

6. Commission de Recours

Il est difficile de trouver un remplaçant à Jean-Pierre Derivaz, qui est passé à la commission technique. Nous lui avons donc demandé de revenir à la commission de recours et espérons trouver plus facilement un remplaçant au sein de la CT. C'est le cœur lourd que Jean-Pierre a accepté de faire ce pas.

Jean-Pierre Derivaz est élu à l'unanimité à la commission de recours.

7. Divers

Les motions de Martin Mikes :

- En ligue III et IV, les équipes devraient être plus mélangées afin de ne pas jouer contre des équipes du même club. Stephan Magnusson explique les avantages : plus de mélange, nouvelles connaissances ; inconvénients : plus de voyages. Françoise Bonnet Borel : son club aide financièrement pour les voyages. Fernando propose de faire un sondage dans les clubs. JJ Dousse trouve que le problème existe aussi dans les séries A et B - aux échecs, seule une équipe par club peut jouer en Nat. A...

Maintenant nous pratiquons "Geography first", faut-il changer et dire "mélange first" ?

Vote consultatif : Pour la géographie d'abord : Höfe, ½ Berne, Corner, ZBC, Frauenfeld, Léman, Sion, Mittelland (834 voix). Pour le mélange : Monthey, Neuchâtel, La Chaux, 4 Trèfle, Contact, ½ Berne, Nyon, Irène Saesseli (456 voix).

- Les joueurs de première série devraient toujours rester en 1ère série (la qualité avant la quantité).

Lors des tournois homologués, les joueurs/joueuses qui ne sont plus en 1ère série ne devraient pas pouvoir encaisser les prix de 2ème série. Stephan Magnusson explique qu'il y a bien des raisons pour lesquelles quelqu'un est rétrogradé (âge, manque de pratique, atteinte de la 1ère série en jouant régulièrement avec un meilleur joueur, etc.) Christof Wolfer propose que cela soit discuté au sein de la CT, qui pourra éventuellement faire des propositions (éventuellement des directives moins strictes pour la première série fixe).

- JJ Dousse : propose de réfléchir à la manière d'éviter / d'empêcher à l'avenir que 4+ équipes d'un club jouent en A ou B (actuellement, 4 équipes du BC Corner sont en série A, suite à la fusion du Center avec Corner). Cela existait il y a 35 ans (max. 2 équipes par club en A ou B).

Chris Catzefflis pense que cela conduit simplement à ce que les bons joueurs jouent pour d'autres clubs que leur club d'origine.

Stephan Magnusson propose d'attendre un peu, jusqu'à ce que la situation soit telle qu'elle ne concerne aucun club, puis de réintroduire l'ancienne règle. Irène Saesseli et Françoise Bonnet Borel estiment que le nombre de membres du club doit être pris en compte.

Vote consultatif : limiter maintenant le fait que seules 4 équipes du même club peuvent jouer en A / B (et autres ligues). Majorité pour, minorité contre.

- Agnès Häusermann demande si un club peut encore inscrire de nouvelles équipes pour la 4e ligue. Alice Näf-Lendvai répond que les nouvelles équipes sont les bienvenues. La date limite d'inscription est le 30 juillet 2023.

- Teresa Guillaume explique brièvement son projet d'intégrer le bridge à l'école. Elle enseigne elle-même les mathématiques et, dans ce cadre, fait jouer "ses" enfants au petit bridge et au MiniBridge (versions simplifiées du bridge : petit bridge pour les 5 à 10 ans, MiniBridge pour les plus grands). Elle apprendra aux autres enseignants de son école comment fonctionnent le petit Bridge et le MiniBridge et comment les utiliser en classe. Dans

ses documents conçus pour les enseignants, elle explique comment on joue, comment on compte et quels sont les avantages du jeu pour les élèves. Ensuite, il y a une partie avec plusieurs exercices et un questionnaire qui permet à l'enseignant de documenter le développement d'un élève.

9. 73e Assemblée générale ordinaire 2023

Fixée au 29 juin 2024. Lieu à préciser.